



Septembre 2022 - n° 2022 - 103

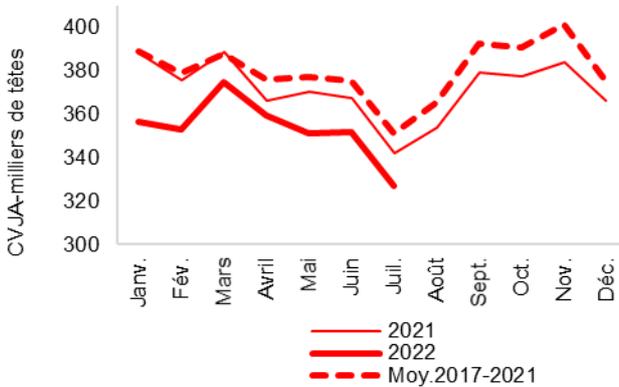
Infos rapides

Bovins – 07/11

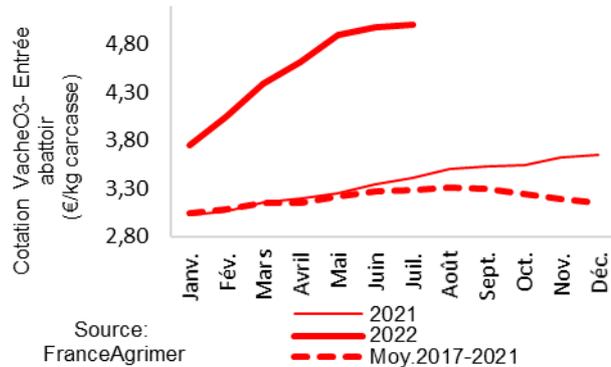
En juillet 2022, des abattages de bovins en retrait pour le 7^{ème} mois consécutif

En juillet 2022, les abattages de bovins sont en repli sur un an, toutes catégories confondues (- 4,4 % en têtes) pour le 7^{ème} mois consécutif. L'offre limitée en France et en Europe contribue à tirer à la hausse les cours des animaux. Le niveau élevé du prix du lait standard incite par ailleurs les éleveurs à garder les vaches laitières dans leurs exploitations. Dans le même temps, le coût des aliments continue de progresser.

Abattages de bovins



Cours des bovins



Source: FranceAgrimer

Avertissement : Suite à des difficultés d'ordre technique, cette publication ne comporte pas de données relatives au commerce extérieur.

Abattages de bovins

Les faits marquants

Nouveau repli des abattages de bovins

En juillet 2022, dans un contexte de sécheresse quasi généralisée sur l'ensemble du territoire, les abattages de bovins, toutes catégories confondues, reculent pour le septième mois consécutif. Le repli atteint 4,4 % en têtes. Le déficit d'offre d'animaux, tant au niveau national qu'europpéen, continue de soutenir les cours qui progressent de nouveau, atteignant des niveaux inédits.

Les abattages de vaches laitières sont inférieurs en têtes de 2,1 % sur un an. Les niveaux du prix du lait standard incitent les éleveurs à garder les vaches dans les exploitations, malgré les conséquences de la sécheresse sur les volumes de la production fourragère. Face à une demande soutenue et une offre limitée, le cours de la vache de type « O » dépasse de 1,59 €/kg le niveau de l'an dernier.

Les abattages de vaches allaitantes sont, en nombre de têtes, en repli de 1,3 %, sur un an. À 5,29 €/kg

carcasse, le cours moyen de la vache « R » dépasse de 1,15 €/kg le niveau observé en juillet 2021.

Les abattages de bovins mâles de 8 à 24 mois sont en retrait de 9,3 % en nombre de têtes, sur un an. À 5,2 €/kg carcasse, le cours des jeunes bovins dépasse de 34,4 % son niveau de l'an dernier, bénéficiant du déficit d'offre sur les marchés.

Les abattages de veaux de boucherie sont inférieurs de 7,9 % en nombre de têtes au niveau de juillet 2021. À 6,15 €/kg carcasse, le cours moyen du veau de boucherie dépasse de 0,9 €/kg (soit +18,4 % sur un an) le niveau de 2021.

En juin 2022, le coût des aliments pour bovins continue d'augmenter. Sur un an, la hausse est de 32,9 % pour les céréales et de 27,1 % pour les aliments composés.

Les indicateurs

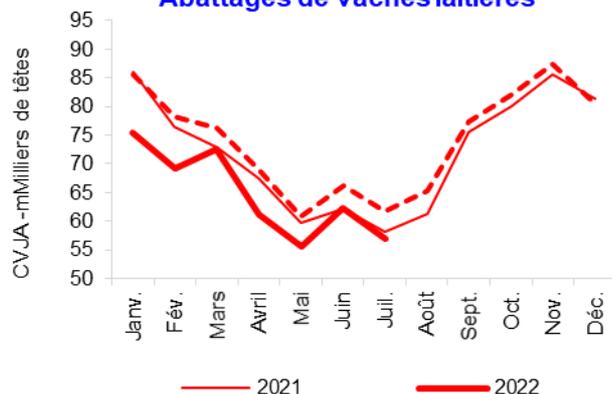
Toutes les catégories sont touchées par la baisse des abattages

	Abattages contrôlés CVJA											
	En têtes						En têtes					
	Juillet			Cumul depuis Janvier			Juillet			Cumul depuis Janvier		
	2021	2022	2022/21 %	2021	2022	2022/21 %	2021	2022	2022/21 %	2021	2022	2022/21 %
Mâles de 8 à 24 mois	68 285	61 926	-9,3	490 372	452 932	-7,6	28 284	25 650	-9,3	203 951	187 038	-8,3
Mâles plus de 24 mois	17 763	17 777	0,1	127 244	120 436	-5,3	7 479	7 362	-1,6	54 405	51 666	-5,0
Gros bovins mâles	86 048	79 703	-7,4	617 616	573 369	-7,2	35 763	33 012	-7,7	258 356	238 704	-7,6
Génisses	49 230	49 273	0,1	367 520	362 747	-1,3	17 883	17 820	-0,4	133 994	132 310	-1,3
Vaches allaitantes	63 256	62 456	-1,3	442 826	436 842	-1,4	26 453	25 790	-2,5	186 243	183 050	-1,7
Vaches laitières	58 218	57 007	-2,1	483 316	453 289	-6,2	18 439	17 858	-3,1	155 499	144 531	-7,1
GROS BOVINS	256 752	248 439	-3,2	1 911 278	1 826 247	-4,4	98 538	94 481	-4,1	734 092	698 595	-4,8
Veaux de boucherie	85 515	78 770	-7,9	687 349	647 707	-5,8	12 728	11 653	-8,4	100 777	95 132	-5,6
TOTAL BOVINS	342 266	327 209	-4,4	2 598 627	2 473 955	-4,8	111 266	106 134	-4,6	834 869	793 728	-4,9

Source : Agreste

Mise en perspective

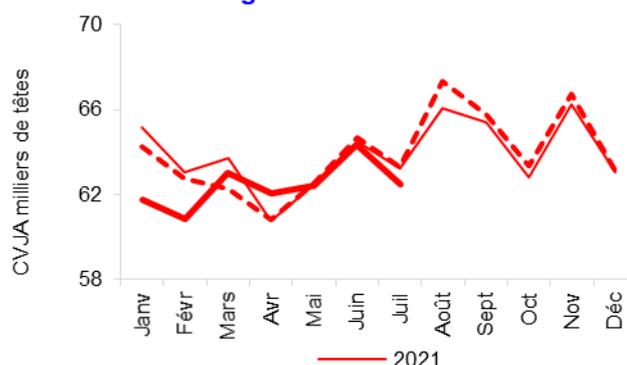
Abattages de vaches laitières



Source : Agreste

— 2021
— 2022
- - - Moy. 2017-2021

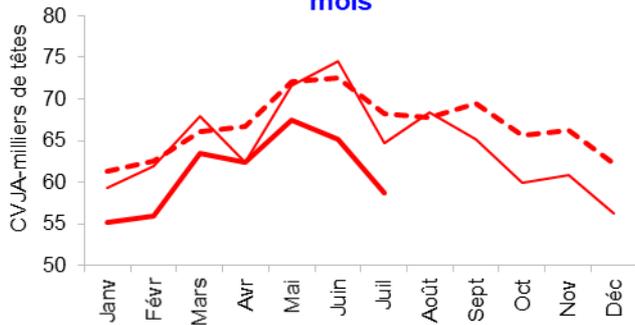
Abattages de vaches allaitantes



Source : Agreste

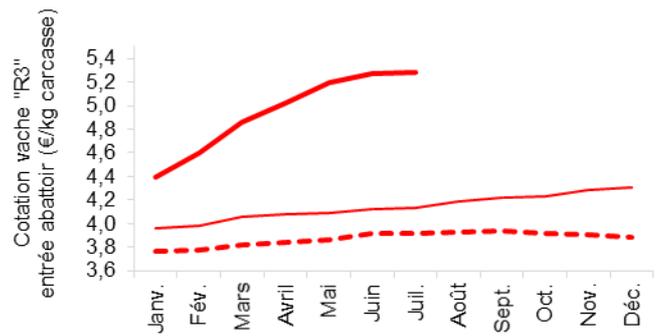
— 2021
— 2022
- - - Moy. 2017-2021

Abattages de bovins mâles de 8 à 24 mois



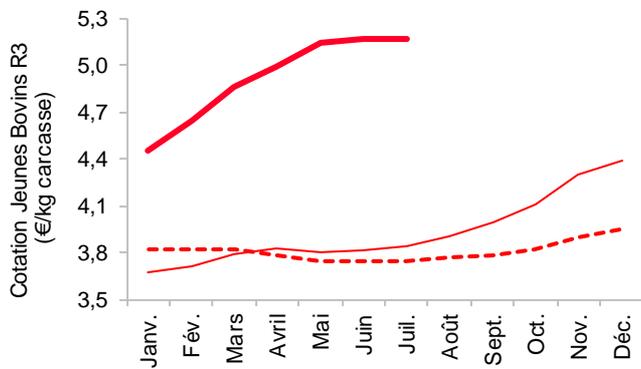
Source : Agreste

Cours moyen des vaches de type "R"



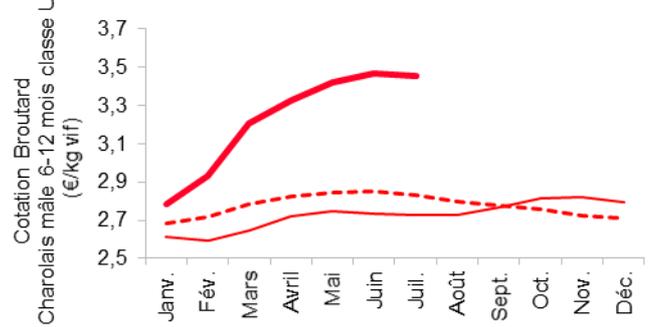
Source : FranceAgriMer

Cours moyen des bovins de 8 à 24 mois



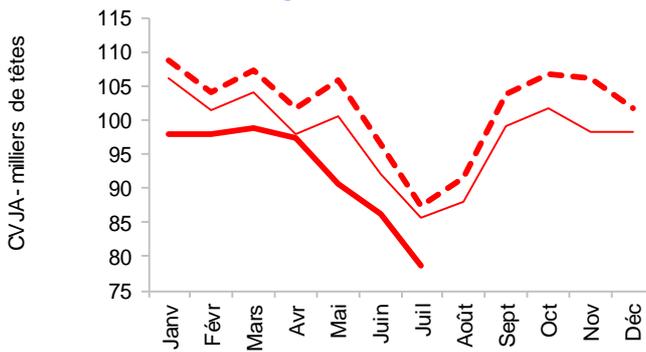
Source : FranceAgriMer

Cours des broutards



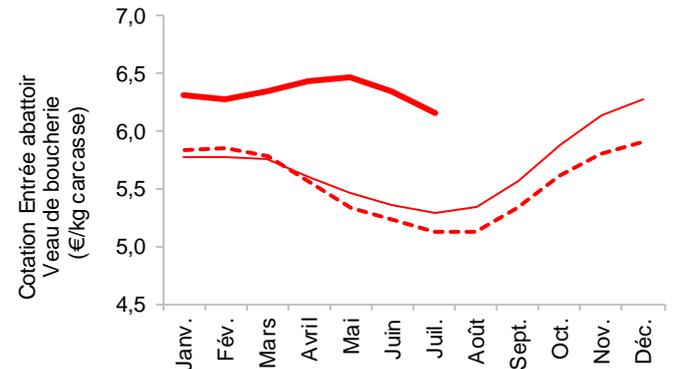
Source : FranceAgriMer

Abattages de veaux de boucherie



Source : Agreste

Cours des veaux de boucherie



Source : FranceAgriMer

Sources et définitions

Sources

La Base de données nationale d'identification (BDNI) bovine pour les données d'abattages ; FranceAgriMer pour les cotations entrée abattoirs et vifs ; les Douanes (DGDDI) pour les statistiques du commerce extérieur ; l'INSEE et le SSP pour l'IPAMPA.

Définitions et méthodes

Les "**Bovins mâles de 8 à 24 mois**" regroupent des **mâles de 8 à 12 mois**, des **taurillons** (mâles non castrés) de 12 à 24 mois et des **bœufs (mâles castrés) de 12 à 24 mois**. Les taurillons représentent plus de 90 % des abattages de mâles de 8 à 24 mois.

Les "**Bovins mâles de plus de 24 mois**" recourent des **taureaux** et des **bœufs de plus de 24 mois**. Les abattages de **taureaux**, mâles non castrés de plus de 24 mois, stables dans le temps sont estimés par la moyenne des abattages réalisés, pour ce mois, sur les trois dernières années (d'après les enquêtes mensuelles auprès des abattoirs réalisés par le SSP de 2000 à 2016). Les abattages de **bœufs de plus de 24 mois** sont estimés par différence entre les abattages totaux de bovins mâles de plus de 24 mois et ceux de taureaux.

Une **vache** est un bovin femelle ayant déjà vêlé. Une **génisse** est une femelle de plus de 8 mois n'ayant jamais vêlé.

Un **veau de boucherie** est un bovin abattu âgé de moins de 8 mois.

Un **bovin maigre** ou **broutard** est destiné à être engraisé dans une autre exploitation. Les broutards sont répartis entre broutards légers (de 160 à 300 kg vif) et broutards lourds (plus de 300 kg vif).

Les **poids** des carcasses sont des **poids fiscaux et comprennent les saisies** partielles ou totales.

Abattages contrôlés de bovins – résultats CVJA : Les résultats des abattages bruts (BDNI) sont corrigés en appliquant des coefficients de variation journalière d'abattage (CVJA) afin de tenir compte du niveau d'activité des abattoirs qui diffère selon la catégorie de bovins, les jours de la semaine et la présence ou non de jours fériés dans le mois, le mois précédent ou le mois suivant. Seuls les animaux abattus en France et pour lesquels les informations d'âge, de sexe et de race sont connus sont comptabilisés dans les abattages CVJA. Les données d'abattages brutes comptabilisant l'ensemble des bovins abattus en France (yc ceux dont les informations d'identification sont incomplètes) sont disponibles sous Agreste.

Tonne équivalent carcasse (Téc) : Il s'agit d'une unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. On applique au poids brut un coefficient propre à chaque forme du produit.

Classement des carcasses : La classe « O » est utilisée pour désigner des carcasses dont le développement musculaire est de type moyen et souvent caractéristique des vaches élevées pour la production de lait. La classe « R » est plutôt caractéristique des vaches de race à viande.

Production indigène contrôlée (CVJA) de bovins finis : Elle est obtenue par calcul à partir des abattages CVJA augmentés des exportations et diminués des importations totales de bovins vivants finis.

Production totale de bovins : Elle est estimée comme étant la somme de la PIC-CVJA à laquelle ont été ajoutées les exportations de bovins d'élevage et retranchées les importations de bovins d'élevage (hors animaux reproducteurs).

Consommation indigène contrôlée : Les quantités de viande consommées en France, exprimées en téc, pour un mois donné correspondent aux abattages contrôlés CVJA auxquels sont ajoutées les importations de viande et retranchées les exportations de viande et, le cas échéant, les variations de stocks à l'intervention. Il s'agit d'une consommation théorique apparente.

Indice Ipampa : L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) permet de suivre l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité. L'indice actuel est en base 100 en 2010.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédacteur : Marie-Anne Lapuyade
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2022